

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

Rédacteur en chef :

**A. SCHNÉEGANS**

Ancien député du Bas-Rhin.



ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon. . . . .	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

### LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### Gérant :

**C. BENOIT-GONIN**

Imprimerie de H. Storek, Lyon.

Abonnement en payant : Les abonnements ne se font que par mandat sur la poste à l'ordre de la Rédaction.

## ECHÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 1<sup>er</sup> Juin, de vouloir bien nous envoyer, dès maintenant, le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

Lyon, le 3 Juin.

Il n'est peut-être pas sans utilité de revenir sur l'attitude prise par les divers organes de la presse française, depuis la crise parlementaire du 24 mai, et qui va s'accroissant tous les jours. Calmes et résignés, s'inclinant devant la légalité des actes de l'Assemblée, les journaux républicains n'ont montré ni découragement, ni hésitation. Si leur langage a trahi parfois l'attente de regrets qu'a fait naître, dans tous les cœurs patriotes, le renversement du pouvoir nouveau n'a pu leur ôter le sentiment de leur force, et leur confiance dans l'avenir des institutions démocratiques n'a pas été ébranlée un seul instant. Aussi est-ce sans impatience que nous assistons aux premiers efforts du ministère, qui cherche péniblement sa voie au milieu des incohérences de la situation qui lui est propre.

Bien différente a été la conduite de nos adversaires. Dans l'envievement de la première heure, ils n'ont songé d'abord qu'à célébrer le triomphe inespéré de la coalition, sans faire grâce aux vaincus d'aucune récrimination, d'aucune violence, d'aucun outrage. Mais le moment est promptement venu où — suivant l'expression d'un journal bonapartiste — chacun des combattants a songé « à liquider », le plus promptement possible et au mieux de ses intérêts particuliers, cette association essentiellement transitoire. De l'aveu du journal que nous venons de citer, cette « liquidation » sera « épicurienne » et, si le ministère se renferme, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ce jour, dans une inaction à peu près complète, c'est, comme nous l'avons dit déjà, qu'il hésite à formuler nettement son programme. Peut-être même est-il absolument empêché, par ce même manque d'homogénéité qu'il reprochait aux cabinets précédents, d'arrêter un seul article qui satisfasse aux aspirations de tous ses membres, et réponde aux désirs contraires de chacun d'entre eux. Cependant la clameur monte, les feuilles de la coalition haussent sensiblement le ton et réclament à cor et à cri quelque mesure d'un caractère bien défini et qui ne laisse aucun doute sur les intentions du gouvernement. C'est ainsi que les législatifs, dont la question religieuse est la principale préoccupation, soulèvent aujourd'hui le ministre des travaux publics de dire s'il entend, oui ou non, faire observer la loi qui prescrit le repos du dimanche. C'est ainsi encore que les bonapartistes, à qui la restauration de l'empire tient plus particulièrement à cœur que l'observation des pratiques chrétiennes, pressent plus vivement, chaque jour, M. de Broglie, d'en finir avec la république. Tout cela, bien entendu, au nom des principes de conservation sociale, inscrits sur le drapeau des coalisés.

Le cabinet a beau prolonger, autant qu'il le peut, le renouveau du personnel administratif ou judiciaire, ce n'est plus avec quatre ou cinq nominations de préfets par jour, fussent-elles accompagnées d'une hécatombe de juges de paix, que le gouvernement

pourra calmer les impatiences et échapper à l'obligation, qui lui est imposée par ses amis eux-mêmes, d'affirmer enfin sa ligne politique. Aussi annonce-t-on une circulaire de M. Beulé aux préfets, laquelle serait suivie de près par une autre circulaire de M. de Broglie aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.

Les intéressés sauront donc bientôt à quoi s'en tenir, tant sur la politique intérieure que sur la politique extérieure du nouveau cabinet. Déjà, au reste, un certain nombre de préfets ont cru devoir, *proprío motu*, expliquer à leurs administrés ou aux fonctionnaires sous leurs ordres la portée des changements sanctionnés par les votes de la Chambre. Il est vrai d'ajouter qu'à part une circulaire de M. Limbourg aux maires des Bouches-du-Rhône, interdisant la signature d'adresses à M. Thiers, les manifestes préfectoraux ne brillent guère par la clarté.

Que penser, par exemple, de cette déclaration du préfet du Nord : « Anciens fonctionnaires nommés par M. Thiers, nous ne devons jamais oublier les grands services rendus au pays par le président qui quitte le pouvoir, pas plus que la confiance qu'il nous avait témoignée ? »

Et que veut dire exactement M. de Villeneuve, le nouveau préfet de l'Yonne, en reconnaissant que la république est le seul gouvernement possible aujourd'hui ? Dans un banquet, célébré à Langres à l'occasion du concours régional, M. le prince de Joinville rappelait, il y a deux jours, un entretien qu'il avait eu autrefois avec l'illustre Lincoln. Le président des Etats-Unis, que le prince interrogeait sur sa politique, répondit : « Voici ma ligne de conduite : quand la tente du gouvernement est ébranlée, j'essaie de la consolider en fixant quelque nouveau piquet pour la maintenir, ou bien en frappant sur les autres pour les enfoncer plus profondément. » Et le prince d'ajouter, en faisant allusion aux sentiments de la majorité :

« Tel est notre rôle : nous enfonçons un nouveau piquet ou frappons sur un pieu ancien, et la tente est consolidée. Mais il faut, pour que notre but soit atteint, que vous ayez confiance en nous, qui sommes les véritables représentants de l'ordre et de la régénération. » En lisant les circulaires que nous mentionnons plus haut, il nous a semblé que les préfets, eux aussi, avaient voulu « planter leurs piquets. » Seulement, ils l'ont fait un peu à tort et à travers, et l'intervention du chef hiérarchique ne sera pas inutile pour mettre un peu d'ordre dans ces travaux de campement et de fortification passagère.

administratifs qui, d'après eux, devaient intéresser six départements. Il y aurait donc un nouveau mouvement à attendre.

Les mêmes journaux annoncent qu'un mouvement dans le personnel des consuls et des ambassades suivra les mouvements dans les préfetures et la magistrature enrégimentés par l'officiel.

M. M. de Chateaufort, de Tallenay et quelques autres membres du corps diplomatique en disponibilité seraient nommés à de nouveaux postes. M. de Chateaufort pourrait bien être envoyé à Berne, si M. Lanfrey persiste à donner sa démission, et M. de Tallenay, consul général en Hollande.

Aujourd'hui 3 juin, cinq agents du trésor doivent quitter Paris avec un fourgon contenant 18 millions en numéraire. Cette somme est destinée à compléter les 250 millions montant de la première échéance du cinquième et dernier milliard de l'indemnité de guerre.

Le surplus a déjà été expédié en traites sur les meilleures maisons de banque d'Allemagne et d'Angleterre.

Par suite des négociations entamées avec la banque par M. Thiers, et terminées par le gouvernement actuel, pour un avance de 200 millions en or, contre pareille somme en bous du trésor, le dernier paiement du cinquième milliard se trouve dès à présent assuré.

Le ministre des finances, dit l'Événement, aurait consulté un assez grand nombre de notables négociants de Paris, de Bordeaux et de Rouen, venus à Versailles sur son invitation, afin de connaître l'opinion du haut commerce sur l'impôt nommé *impôt sur le chiffre des affaires*, dont il a été question à l'époque de la discussion des taxes sur les matières premières.

On inférait de là que M. Magne avait le projet de proposer cet impôt à l'adoption de l'Assemblée.

Hier matin ont été lus aux troupes des armées de Paris et de Versailles deux ordres du jour, dont l'un nomme au commandement en chef de cette dernière armée le général Ladmirault, qui conserve en même temps ses fonctions de gouverneur de Paris et de commandant supérieur de la 1<sup>re</sup> division militaire, et dont l'autre est adressé aux troupes de Versailles par leur nouveau chef.

Hier encore, notre appui principal était M. Thiers, dont les grands services sont présents à tous les souvenirs. Aujourd'hui un besoin impérieux de sécurité nous a serrés autour du chevaleresque blessé de Sedan, dont le courage et la loyauté inspirent à tous une égale confiance.

Ainsi marchons-nous pas à pas, messieurs, pansant une à une les plaies de notre cher pays, repoussant à la fois les sauveurs et les empiriques à qui nous devons tant de ruines, et sachant que la guérison, pour être réelle, ne peut être que l'œuvre du temps et du bon sens national.

Ce programme est au moins insuffisant. Il est instructif de rapprocher le discours du prince de Joinville d'une lettre adressée par M. Edgar Quinet à ses électeurs. En voici la conclusion :

« Vous vous êtes montrés ce que vous êtes, les véritables défenseurs de l'ordre, les représentants de la conservation sociale. Car la conservation, telle que vous l'entendez, est en même temps vie et progrès. Si elle était ce que vous en faites, le *statu quo* et le dépouillement des droits acquis, elle ne serait que la mort sociale et politique.

« Voilà, au fond, la différence entre vous et vos adversaires. Vous voulez empêcher la décadence de la France ; vous êtes des hommes de rénovation. Eux, au contraire, ont accepté la décadence nationale comme l'ordre régulier, légitime, comme le fait accompli, auquel il n'est pas permis de se soustraire.

« Il s'agit pour la France de renaitre ou de périr. La république est la régénération, la monarchie est la chute sans espoir.

« La question ainsi posée, quel Français hésitera ?

« Hier, nous vous avons dit : Patience, et vous avez été patients. Aujourd'hui j'ajoute : Persévérance, fermeté, énergie.

« Versailles, 30 mai 1873.

M. Quinet ne comprend-il pas la régénération d'une façon plus large que ceux qui veulent imposer leur royale dynastie à la France ?

Nous avons publié hier le message d'ouverture lu dimanche par M. Figueras à la Constituante espagnole.

On trouvera dans nos Nouvelles du matin la constitution du bureau provisoire de l'Assemblée.

D'après une feuille madrilène, la *Igualdad*, de nombreux projets auraient été déjà arrêtés dans les groupes de députés ; les principaux seraient traités à la proclamation de la république fédérale, à une déclaration des droits individuels consignée dans un acte spécial comme celle de notre Constituante de 89, à la suppression de l'esclavage, à l'abolition de la peine de mort, à la séparation de l'Église et de l'Etat, au règlement immédiat de la question des finances et enfin à une amnistie générale.

M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'attend que la proclamation officielle de la République fédérale pour se retirer tout à fait des affaires politiques.

On parle déjà de M. Castelar pour le poste de Paris ; mais il est évident que cette nomination ne pourrait avoir lieu, en tout cas, que lorsque le nouveau gouvernement espagnol serait reconnu.

Nous avons hier, d'après la *Correspondance universelle*, émis des doutes sur l'authenticité des paroles que, d'après une dépêche télégraphique, le pape aurait tenues à l'impératrice de Russie relativement aux libertés religieuses des Polonais.

Cette nouvelle est aujourd'hui formellement démentie de St-Petersbourg même.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les cartes électorales sont distribuées. Il ne reste que peu de jours avant l'ouverture du scrutin. Les comités de section devront avoir terminé au plus tôt leur travail et nous verrons sans doute au premier jour se produire les candidatures.

Qu'on nous permette donc de recommander une fois encore à nos concitoyens la prudence dans les choix à faire ! Il est important que le futur conseil n'offre aucune prise aux attaques de ceux qui ne manqueraient pas de se prévaloir de son incompetence ou de

son caractère excessif pour recommander la nomination d'une commission. Dans la situation qui est faite à Lyon par la dernière loi, le rôle du conseil municipal sera difficile et délicat : il devra être la preuve vivante de l'aptitude des Lyonnais à gérer eux-mêmes leurs affaires communales ; il devra en même temps être la protestation la plus légale, la plus ferme et la plus politique contre la suppression de la mairie centrale.

Le préfet-maire devra trouver devant lui des hommes qui, par leurs actes, le convaincront lui-même de l'inutilité de cette mesure d'exception, des hommes qui, tous les jours, auront assez d'autorité pour répéter à leur président, très respectueusement, le désir motivé de la ville de recouvrer dans sa totalité son droit municipal.

Pour que ces hommes possèdent une pareille autorité, pour qu'ils arrivent à convaincre l'administration, il importe qu'on les choisisse, comme nous l'avons dit souvent, parmi les plus capables, parmi les plus sages, parmi les plus sérieusement qualifiés pour conduire les intérêts d'une grande ville.

Nous ajouterons à ce propos que, si, comme il arrive, certaines sections ne trouvent pas dans leur sein de candidats réunissant toutes ces qualités, rien n'empêche, assurément, qu'elles choisissent leur candidat dans une autre section. A mérite égal, il vaut mieux sans doute prendre un citoyen du quartier même ; mais entre une capacité du voisinage et une moindre capacité locale, nous ne voyons vraiment pas pourquoi l'on hésiterait.

Avec la puissante centralisation des grands services municipaux, l'esprit de quartier ne prévaudra guère au sein du conseil ; il n'est donc pas absolument urgent que l'on ait partout des conseillers de quartiers.

Du reste, à l'heure où ces lignes paraîtront, le travail électoral sera près d'être terminé. Nous avons lieu d'espérer que les élections du 8 juillet donneront, du moins dans les sections du centre, quelques bons résultats. Nous le répétons, ces élections auront pour Lyon une importance très-considérable. Il est en notre pouvoir de retenir ce qui nous reste de notre droit municipal ; il est même en notre pouvoir de planter en ce moment des jalons pour reconquérir ce qui en a été perdu.

L'Assemblée, on le sait, doit discuter une loi municipale. Si nos élections prouvent au pays que la voix de la sagesse a été écoutée, l'Assemblée n'aura pas de motif pour priver les grandes villes du droit de gérer elles-mêmes leurs affaires communales. Gardons-nous, par conséquent, de donner à la droite, par des élections excessives, les arguments dont elle aurait besoin pour édicter une loi de réaction.

## COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

2 juin 1873.

Je vous ai dit que le maréchal de Mac-Mahon avait montré dès le premier jour un certain désir d'intervenir personnellement dans la composition du cabinet. Ainsi, on m'assure que le duc de Broglie avait pris d'abord le ministère de l'intérieur : c'est le maréchal qui lui représenta l'inconvénient de donner le portefeuille le plus important au chef de la coalition parlementaire, à l'orateur qui avait le premier et le seul attaqué le gouvernement de M. Thiers ; un nom moins marqué, moins accusé dans l'ordre anti-thiériste serait préférable. C'est alors qu'on songea à M. Beulé, homme sûr, mais qui n'avait pas encore eu l'occasion de se rendre impopulaire.

Pour le mouvement préfectoral, le maréchal a signé en gros, sans y regarder de trop près ; toutefois, il a parcouru la liste et a rayé de sa

retouches de la grande école du convenu (c'est Paris que nous voulons dire) ne pourrait pas les amoindrir et les gêner.

La *Topographie historique de l'Ain* est précédée d'une liste de souscripteurs qui ont fait les noms les plus autorisés dans la magistrature, la science, les lettres et les arts. Cette liste dit bien l'importance de l'œuvre et la confiance acquise par avance au talent de celui qui devait l'entreprendre. Tout livre utile devrait ainsi rappeler les noms de ceux qui en ont favorisé la publication. C'est à la fois un témoignage de mérite qu'il porte avec lui, et un *memento* qu'il légue à la reconnaissance des générations à venir. N'est-il pas vrai, d'ailleurs, qu'en lisant un livre marqué du nom de ceux qui l'ont vu avant nous, on éprouve comme l'impression de se retrouver sur un terrain familier avec des amis depuis longtemps perdus de vue ?

On pouvait craindre, à l'énoncé du titre, que l'ouvrage de M. Guigue ne fût ou une sèche nomenclature de lieux, de faits et de dates, ou quelque solennelle dissertation, fatigante à force de visées philosophiques ou de réflexions personnelles. Il eût été difficile à M. Guigue d'éviter au moins le second écueil s'il eût fait une œuvre de longue haleine, s'enchaînant d'une seule tenue à la manière habituelle des monographies. Mais il n'a pas le goût de se mettre en scène comme certains écrivains qui ne peuvent se passer de grimper sur le dos de l'histoire pour se faire admirer de leurs contemporains, et qui, de là, s'enroulent à crier leur petite opinion sur toutes

les affaires du passé.

Dans cette œuvre laborieuse, dit-il, j'ai essayé, d'abord, de répondre à l'interrogation que chacun peut se poser à l'énoncé ou à la lecture d'un nom appartenant à la géographie de notre département ; ensuite, de donner pleine satisfaction au sentiment tout naturel de curiosité qu'éveille l'aspect d'une église, d'une chapelle, d'un monastère, d'un château, d'une ruine ou d'un monument ancien quelconque ; et enfin, de faciliter les travaux monographiques ultérieurs par la vulgarisation des auteurs et des sources.

On ne saurait plus modestement glisser sur l'énorme peine qu'on s'est donnée à butiner, brin par brin, le riche faisceau scientifique au partage duquel on convie si généreusement les autres. M. Guigue, au surplus, a tenu parole et ne s'est pas écarté de son sage programme. On peut discuter avec un écrivain passionné qui ne veut envisager des événements que le côté s'adaptant à son point de vue ; mais allez donc chercher quelque un chroniqueur impassible qui vous expose simplement les faits, preuves en main, et qui vous dit : « Voilà ! » Or, M. Guigue ne dit pas autre chose. Nous aussi, nous aimons l'histoire, et nous pensons que la tradition constitue la grande école maternelle des peuples. La curiosité du passé est dans notre nature comme un élément providentiel de progrès moral. Ici, la responsabilité se légue, et de notre estime pour ceux que nous continuons de respecter nous découle notre respect de ceux qui doivent nous suivre. Voilà pourquoi nous voudrions que les archives de la famille humaine fussent

## TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

par M. GUIGUE (1)

La jolie petite ville de Trévoux, notre voisine, aspirerait-elle à reconquérir la renommée qu'elle avait eue au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la célèbre association de typographes, de libraires et d'érudits réunis dans ses murs sous le nom de *Compagnie de Trévoux* faisait dire d'elle par un écrivain contemporain — que son imprimerie était considérée comme la rivale de celle de Hollande et le modèle de celle de Paris ? Cette ambition lui est permise, et pour la justifier, il ne faudrait pas livrer à l'admiration des bibliophiles beaucoup de livres nouveaux d'un palimpseste. De combien de manuscrits et d'autographes précieux ne lui doit-on pas la découverte ? A vrai dire, ces sortes de savants sont doués d'un flair particulier qui les fait buter tout de suite, et comme d'instinct, aux choses les mieux cachées, là où des profanes s'épuiseraient en recherches in-

fructueuses. Archéologue attentif et réfléchi, que de feuilles heureuses n'a-t-il pas faites ? Il sait au juste en quel coin et à quelle profondeur se trouve enfouie, dans le fantastique bric-à-brac du monde éteint, chaque pièce du mobilier primitif de l'homme.

De 1850 jusqu'à ce jour, l'histoire et l'archéologie lui doivent de nombreuses publications, très-recherchées des hommes d'étude, et dont quelques-unes sont devenues d'une excessive rareté. Enfin, il a fourni de précieux documents à cette histoire de J. César que Napoléon III a écrite en coordonnant les matériaux recueillis par une armée de collaborateurs, en France et à l'étranger.

M. Guigue, par la pente de son esprit, la direction de ses études et le mérite de ses travaux, était naturellement désigné pour un poste où ses aptitudes pussent se développer en pleine indépendance, au grand profit de la branche de science qui lui était familière. Il lui fallait un milieu approprié à ses goûts, le séjour dans une grande ville, le voisinage des collections importantes, des archives publiques et privées, la fréquentation des bibliothèques, le commerce des lettrés et des sociétés savantes. C'était rigoureusement logique ; ah ! bien oui ! la même administration qui nommait un musicien commissaire du gouvernement près d'une grande industrie, fit d'abord de M. Guigue un modeste contrôleur des poids et mesures à Trévoux ; puis elle l'exalta comme percepteur dans un coin reculé de l'arroyée, puis quelque autre part encore, nous ne savons plus où, mais toujours à distance des grands centres. Pensez donc ! le ne



étaient également tachés de sang. L'accusé, aussitôt interrogé, déclara qu'il avait... (Continuation of the trial report)

vous êtes rendu de suite au domicile de la famille Guérin qui avait déjà dîné. On vous a alors servi un repas, on a fait votre lit, et quand tout le monde a été endormi, vous avez assassiné votre mère, votre sœur et votre beau-père. (Continuation of the trial report)

medi, lord Lyons, Mgr Chigi, MM. Fawcett et Washburne. Il a reçu, hier, le comte Orloff; il recevra aujourd'hui M. Apponyi et probablement, demain, M. le comte d'Arminio. (Continuation of the trial report)

égarés pour les intérêts légitimes de leurs voisins. On espère cependant que le président de la République française saura conserver, vis-à-vis des gouvernements étrangers, l'habileté et l'attitude de M. Thiers, et qu'il n'y aura aucun conflit. (Continuation of the trial report)

« Vers trois heures du matin, au moment où 250 ouvriers étaient occupés aux vingt fours qui contiennent l'établissement de MM. Demberé et Co, on entendit deux détonations successives et une gerbe de vapeur jaillit dans les airs : c'était le tube bouilleur de l'un des générateurs à vapeur qui venait de faire explosion. (Continuation of the trial report)

Circularaire du ministre de l'intérieur. Le Journal officiel publie le document suivant que le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets : Monsieur le préfet, Je vous disais dans ma dépêche du 25 mai : « Aucune équivoque ne doit altérer le caractère des résolutions de l'Assemblée nationale auxquelles le gouvernement se conformera scrupuleusement. (Continuation of the trial report)

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

PARIS

(Correspondance particulière et corresp. républicaine.)

3 juin.

Le Journal officiel de ce matin contient des choses importantes : une proclamation à l'armée et une circulaire aux préfets.

Nous lisons dans un rapport du nouveau ministre de la guerre, le général Du Barrail, suivi du décret du président de la République, conférant la médaille militaire au général de Cissey. C'est une distinction très-appréciée des militaires, car vous savez que la médaille ne peut se conférer aux officiers qu'en vertu d'un décret du 13 juin 1852. Les soldats seuls reçoivent la médaille, et la donner aux officiers est une récompense très- précieuse et surtout très-rare.

M. de Cissey, du reste, car il a 43 ans de services, 25 campagnes et 14 citations à l'ordre du jour.

Quant aux nouvelles nominations préfectorales, elles sont peu nombreuses, ce matin, il n'y en a que trois, et vous les connaissez :

M. le comte de Rochefort, préfet de la Lozère, est nommé préfet du département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. de Flavigny, révoqué.

M. Vivaux, précédemment nommé préfet de la Corse, est nommé préfet du département de la Lozère, en remplacement de M. le comte de Rochefort.

M. le marquis de Fournès est nommé préfet du département de la Savoie, en remplacement de M. de Tracy, nommé préfet de la Loire.

Voici maintenant la proclamation à l'armée que publie le Journal officiel :

« Soldats ! « L'Assemblée nationale, en choisissant parmi vous le président de la République, vous a témoigné la confiance qu'elle avait dans votre loyauté, votre patriotisme et votre énergie à maintenir dans notre pays l'ordre et le respect de la loi.

« J'ai appelé pour me remplacer au commandement de Versailles le général de Ladmirault, qui vous avez rencontré sur tous les champs de bataille où vous avez combattu.

« Vous resterez ce que je vous ai toujours connus, fidèles à la devise que les plus braves d'entre vous portent sur leur poitrine : Honneur et patrie, valeur et discipline.

« Versailles, le 26 mai 1873.

« Le président de la République, « Maréchal de MAC-MAHON, duc de MAGENTA. »

Cette proclamation est loyale, courtoise, si je puis me servir de ce terme militaire. En temps ordinaire, elle paraîtrait anodine et elle passerait presque inaperçue, si elle n'était suivie immédiatement de la circulaire aux préfets, dont vous connaissez le fond.

Il y a déjà des otages dans le gouvernement.

On raconte que le maréchal Mac-Mahon ayant pris la parole au dernier conseil des ministres et présenté quelques observations, M. de Broglie, chef du cabinet, lui fit observer que cela n'était pas dans les usages parlementaires. Mais le maréchal lui répondit brusquement qu'il entendait savoir tout ce qui se passerait aux conseils puisqu'il en portait la responsabilité, ce qui a beaucoup déplu aux ministres qui avaient compté sur l'inexpérience politique du maréchal pour gouverner sans contrôle.

D'un autre côté, le nouveau gouvernement n'est encore reconnu par aucune puissance. Les diplomates ont bien rendu visite à M. Thiers, et continuent même à le voir, mais ils n'ont encore pu rendre visite à M. Mac-Mahon, n'ayant pas reçu leurs lettres de créance.

Le Times publie la dépêche suivante :

« Berlin, 1<sup>er</sup> juin.

« Il semblerait qu'en conséquence du langage inacceptable dont s'est servi le maréchal de Mac-Mahon dans son message d'inauguration, le gouvernement allemand n'entrera en rapports diplomatiques avec lui que tout au tant qu'il aura la certitude que les stipulations du traité de paix seront fidèlement observées.

Le journal semi-officiel, le Norddeutsche Zeitung, affirme que tout le service diplomatique français est convaincu que la politique étrangère du maréchal Mac-Mahon sera très-différente de celle de M. Thiers.

« Le maréchal Mac-Mahon, dans une entrevue qu'il a eue avec l'ambassadeur d'Autriche, a déclaré à celui-ci qu'il était en position de garantir le maintien de l'ordre, mais que le maintien de la paix dépendait de la modération de toutes les puissances et de leurs

Le maréchal Mac-Mahon a reçu, sa...

Paris, 3 juin.

Le télégramme de Berlin, publié par le Times, est dénué de fondement. La reconnaissance du nouveau gouvernement par les puissances n'a soulevé aucune difficulté et n'a été subordonnée à aucune condition. L'entretien du comte d'Apponyi avec le maréchal Mac-Mahon, que raconte le Times, est controuvé. Bourse faible, au plus bas, 90.60, reports très-chers. Rome, 3. Les généraux des corporations religieuses ont envoyé au président de la Chambre une protestation contre la loi qui les supprime. M. Rattazzi est gravement malade. Guinbinnen, 3. Le choléra est signalé dans deux localités de la Prusse occidentale ; la quarantaine est imposée. Bayonne, 3 juin. La convention pour la reprise de la circulation des trains entre la compagnie du Nord et les carlistes a été signée aujourd'hui. Le gouvernement accepte la neutralisation de la voie depuis Miranda del Ebro jusqu'à la frontière. La compagnie paiera quotidiennement aux carlistes 1,000 fr. Le service ne reprendra que du 8 au 10 à cause du temps nécessaire pour prévenir les cabecillas.

FAITS DIVERS

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BOULGARIE, SUISSE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS.

Table with columns: NOMBRE, SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BOULGARIE, SUISSE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS.

Table with columns: NOMBRE, SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BOULGARIE, SUISSE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS.

Table with columns for 'Condition publique des Soies de Lyon', listing various categories and their corresponding values.

Table with columns for 'BALLOTS PRESÉS', listing various categories and their corresponding values.

Table with columns for 'BALLOTS PRESÉS', listing various categories and their corresponding values.

Table with columns for 'BALLOTS PRESÉS', listing various categories and their corresponding values.

CRÉDIT FONCIER des Etats-Unis (UNITED STATES MORTGAGE COMPANY). Advertisement for mortgage services.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1865) et du Canal de Suez (1868). Advertisement for municipal bonds.

BULLETIN COMMERCIAL

Le temps continue à être très-défavorable et nos avis constatent non-seulement un retard dans la moisson mais quelques craintes sur la situation des blés qui souffrent généralement du manque de chaleur.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 3 juin

MARSEILLE, 31 mai. Blés. — Marché calme. Prix fermes. Ventes générales de la journée d'hier: 13,100 hectolitres, dont 11,500 hectolitres à livrer.

SPECTACLES DU 4 JUI

GRAND-THÉÂTRE. LUIGIA BORGIA, grand opéra en 5 actes. On commencera à 7 heures 3/4.

CONCERTS DE BELLECOUR

PREMIÈRE PARTIE. Le Pré aux Clercs (ouverture).... Hérold. Chansons hongroises.... Praldy.

DOCTEUR MOURGUE dentiste

15, rue de Lyon, 15. IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, numéro 12, et de Me MULLER, notaire à Saint-Côme, numéro 8. Vente en bloc d'un FONDS DE RESTAURATEUR.

VENTE JUDICIAIRE. Le dimanche huit juin mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place publique de Villeurbanne, vente aux enchères publiques de marchandises saisies: cent douze caisses macaroni et vermicelle, mille kilogrammes amidon fin, deux mille cinq cents kilogrammes amidon ordinaire, une bascule.

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours de toutes les maladies récentes ou anciennes par les Capsules Quet. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

MALADIES SECRÈTES. PAR LES DRAGÉES DE SAVONNÉ AU BAUME DE COPAHU PUR. Du Docteur LEBEL (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES. DEPARTS DU LUNDI 2 Juin au LUNDI 9 Juin 1873.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon. HÉMATOSINE. Tabourin et Lemaire. Chimiste.

BOURSE DE PARIS — Lundi 2 Juin (de midi à 3 h. 1/2).

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mardi 3 Juin (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mardi 3 Juin (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mardi 3 Juin (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Aujourd'hui le marché nous a semblé vouloir se tenir sur une certaine réserve. Les affaires étaient moins animées que ces jours derniers et cependant l'impression restait bonne au fond.

BULLETIN FINANCIER

Aujourd'hui le marché nous a semblé vouloir se tenir sur une certaine réserve. Les affaires étaient moins animées que ces jours derniers et cependant l'impression restait bonne au fond.